

Publications économiques et financières



Conjoncture financière

Décembre 2024

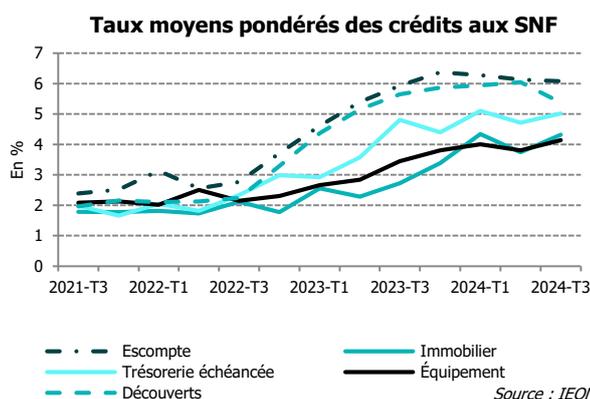
TAUX DES CRÉDITS AUX ENTREPRISES EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

3^{ème} TRIMESTRE 2024

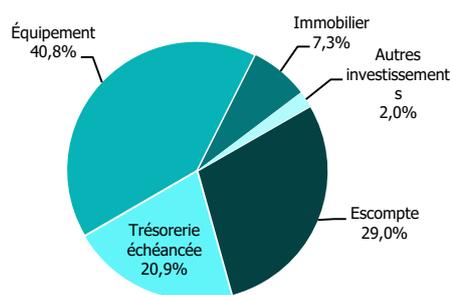
AUGMENTATION DES TAUX DES CRÉDITS, EXCEPTÉ POUR LES DÉCOUVERTS

- Au 3^{ème} trimestre 2024, le taux moyen des **découverts** atteint 5,38 %, en baisse de 67 points de base sur trois mois et de 27 pb sur un an.
- Le taux moyen des **crédits de trésorerie échéancée** augmente de 31 pb pour s'établir à 5,02 %. En moyenne, ils sont consentis pour un montant de 10,23 millions de F CFP (- 12,6 % sur trois mois) et sur une durée de 2,3 ans.
- Le taux moyen des **crédits à l'équipement** progresse de 34 pb sur trois mois et se fixe à 4,14 %, atteignant ainsi son niveau le plus élevé depuis le 1^{er} trimestre 2012 (5,11 %). D'un montant moyen de 54,6 millions de F CFP (-15,56 % sur 3 mois), ils s'amortissent en moyenne sur 12,7 ans.
- Le taux moyen des **crédits immobiliers**, à 4,32 %, affiche une hausse de 58 pb sur le trimestre et de 160 pb sur l'année. À taux fixe dans leur grande majorité, ces prêts sont mis en place pour un montant moyen de 80,6 millions de F CFP (en progression de 107 % sur 3 mois), sur une durée moyenne de 14 ans.
- Les taux pratiqués en Polynésie française sont plus favorables qu'en Nouvelle-Calédonie et sont légèrement plus élevés qu'en France entière.

Caractéristiques des nouveaux crédits en Polynésie française



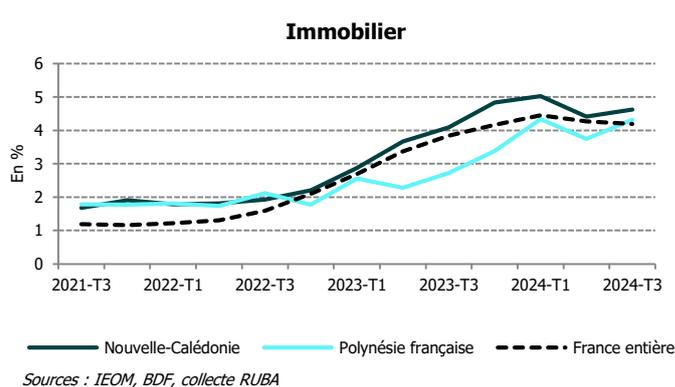
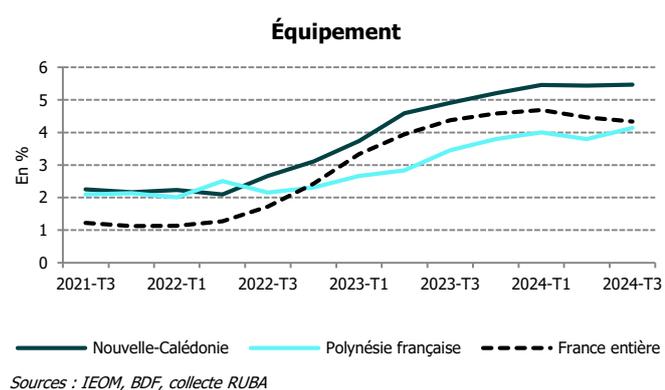
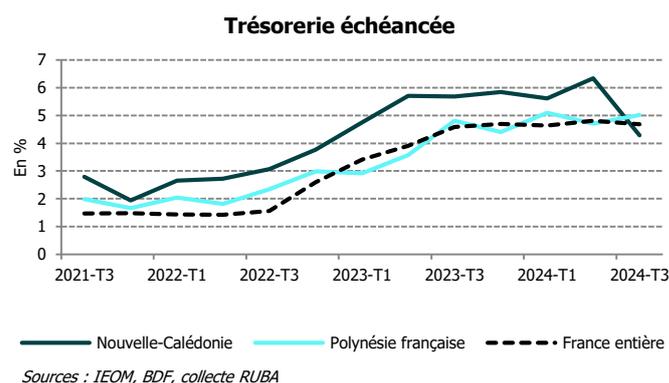
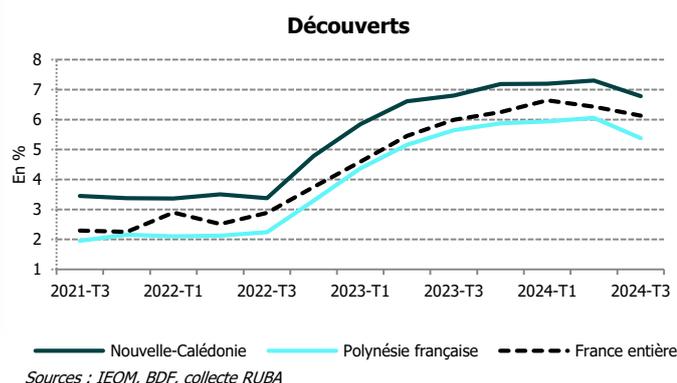
Répartition des flux de nouveaux crédits aux SNF (sur 1 an, hors découverts)



Nouveaux crédits aux sociétés non financières	Taux moyen pondéré (en %) au 2024-T3		Taux moyen pondéré (en %) au 2024-T2		Durée moyenne (en mois)		Part des prêts à taux fixe (en %)		Médiane (taux en %)	
	Polynésie française	Hexagone	Polynésie française	Hexagone	Polynésie française	Hexagone	Polynésie française	Hexagone	Polynésie française	Hexagone
Découverts	5,38	6,13	6,05	6,43	-	-	-	-	-	-
Trésorerie échéancée	5,02	4,68	4,71	4,81	28	30	29	18	5,51	3,68
Équipement	4,14	4,33	3,80	4,46	152	111	97	75	4,50	4,10
Immobilier	4,32	4,19	3,74	4,27	166	183	97	85	-	-

Sources : IEOM, BDF, Collecte RUBA

Évolution des taux moyens débiteurs par géographie



MÉTHODOLOGIE

La collecte, réalisée auprès des établissements bancaires exerçant leur activité en Polynésie française, se fonde sur environ 5 500 déclarations. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours de chaque trimestre aux sociétés non financières (SNF). Les SNF sont définies conformément aux normes de comptabilité nationale européenne (SEC 2010), c'est-à-dire comme les unités institutionnelles dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers et dont les opérations de répartition ainsi que les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires. **Les entrepreneurs individuels sont donc exclus de cette analyse.** La Banque de France ne publiant pas de données pour cette catégorie de bénéficiaires, le champ de l'étude a été restreint aux SNF de manière à présenter des taux comparables.

Les taux utilisés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE). Ceux-ci sont des taux actuariels annualisés, correspondant à la composante d'intérêt du Taux Effectif Global (TEG) ou dit autrement, au TEG diminué des charges qui ne sont pas des intérêts au sens comptable du terme. Les taux moyens publiés, de même que la durée moyenne, sont calculés en pondérant les taux collectés par les montants de crédit correspondants.

Les « découverts » rassemblent les découverts stricto sensu ainsi que les crédits permanents. La catégorie « escompte » regroupe l'escompte au sens strict, les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l'étranger et les autres créances commerciales. La « trésorerie échéancée » correspond à l'ensemble des instruments de trésorerie hors découverts et escompte. La catégorie « Immobilier » regroupe les prêts immobiliers classiques, ainsi que le crédit-bail immobilier. Les « crédits d'équipement » regroupent les crédits à l'équipement aidé ainsi que les autres crédits à l'équipement. Enfin, les « autres crédits d'investissement » sont les autres crédits à la clientèle, les prêts subordonnés, ainsi que le crédit-bail mobilier.